

N° 92-639-G au catalogue
ISBN 978-0-660-26043-3

Fichier des limites pour l'écoumène agricole : guide de référence



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Fichier des limites pour l'écoumène agricole : guide de référence

Ce guide de référence est destiné aux usagers du Fichier des limites pour l'écoumène agricole : année de recensement 2011. Il fournit une vue d'ensemble des fichiers, de la méthodologie générale utilisée pour les créer, et des renseignements techniques importants aux usagers.

Ce guide de référence n'indique pas quels logiciels peuvent être utilisés avec le Fichier des limites pour l'écoumène agricole : année de recensement 2011. Les usagers sont priés de communiquer directement avec les distributeurs afin d'obtenir plus de renseignements sur les logiciels à utiliser.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

Quoi de neuf?

- Des mises à jour ont été effectuées aux couches hydrographiques avec un choix de caractéristiques provenant du Réseau hydrographique national (RHN). Par conséquent, les usagers pourront remarquer des différences dans la géométrie du réseau hydrographique en Colombie-Britannique comparé à la version de 2006.
- Les fichiers des limites pour l'Écoumène agricole de recensement 2011, peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site Web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).
- Les limites correspondent davantage aux limites géographiques du *Fichier des limites cartographiques des divisions de recensement : écoumène de population, année de recensement 2011*. Les mêmes limites généralisées sont utilisées pour les deux fichiers.
- Outre les critères précis qui ont été élaborés pour choisir les régions à inclure dans l'écoumène, l'imagerie satellite a servi à délimiter l'écoumène dans les régions où l'agriculture était marginale.
- Les limites des divisions de recensement ne sont plus intégrées à la couche de l'écoumène, mais sont incluses dans une couche distincte.



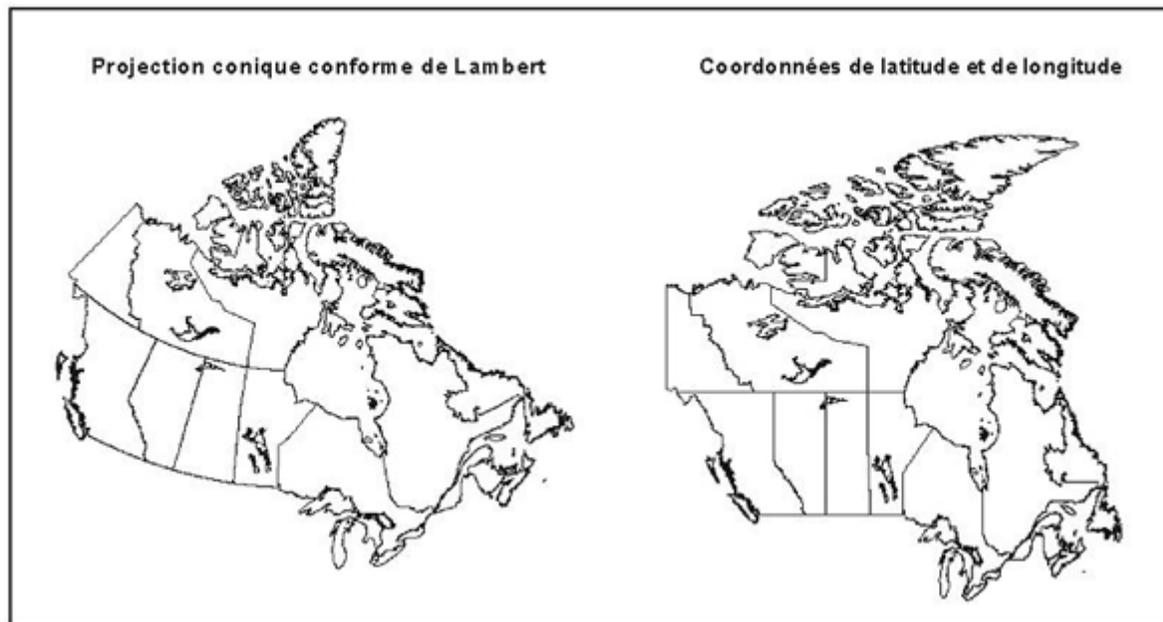
Aperçu

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, délimite l'écoumène agricole du Canada. Le terme « écoumène » est formé des racines grecques *oixos* (habité) et *nenon* (espace) et est utilisé par les géographes pour indiquer les régions habitées. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ou aux régions occupées ou utilisées à des fins agricoles ou à d'autres fins d'ordre économique.

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011 est présenté selon la latitude et la longitude (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD83]). La figure 2.1 présente un exemple de fichier de limites cartographiques selon la projection conique conforme de Lambert et d'un fichier n'ayant pas fait l'objet d'une projection en coordonnées de latitude et de longitude.

Figure 2.1

Exemple de projection cartographique et de coordonnées non projetées



Comment citer ce guide

Fichier des limites pour l'écoumène agricole : guide de référence, année de recensement 2011.
Produit n^o.(numéro) 92-639-G au catalogue de Statistique Canada.

Comment citer ce produit

Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011. Produit n^o.(numéro) 92-639-X au catalogue de Statistique Canada.



À propos du produit

Objet du produit

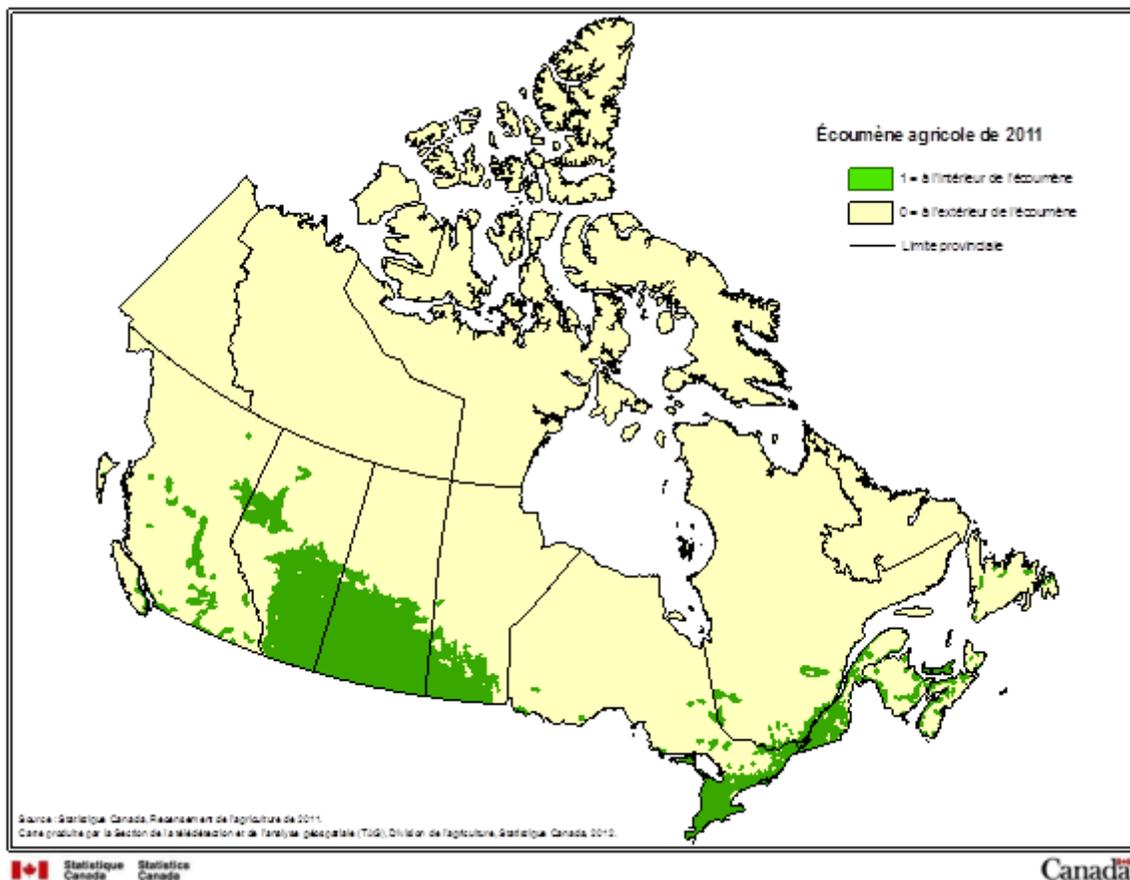
On diffuse l'écoumène agricole pour permettre aux usagers de produire des cartes thématiques à partir des données. Étant donné que les régions non écouniques du Canada sont masquées, les usagers peuvent afficher les données uniquement aux endroits où l'agriculture est concentrée.

Un masque d'écoumène est utile pour la cartographie thématique au moyen de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes. Dans les applications de cartes de répartition par points, si on n'applique pas d'écoumène, les points peuvent être disséminés dans toute l'étendue spatiale d'une région géographique. Cela va à l'encontre des principaux attributs de la cartographie par points (à-d. (c'est-à-dire) indiquer exactement l'endroit, l'étendue et la densité des diverses caractéristiques).

Une des limites inhérentes aux applications de cartes choroplèthes est le fait qu'on suppose que la distribution statistique est homogène ou répartie uniformément dans chaque région géographique, ce qui fait qu'elle est représentée par un même ton ou une même couleur dans toute la région. Le recours à l'écoumène limite l'affichage aux régions agricoles et permet une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données.

Figure 3.1

Exemple d'un masque d'écoumène avec le Fichier généralisé des limites des provinces et des territoires



Définitions et concepts

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire ([Annexe A](#)). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le [Dictionnaire du Recensement de 2011](#) (n^o (numéro) 98-301-X au catalogue) et le [Glossaire illustré de 2011](#) (n^o (numéro) 92-195-X au catalogue).

Contenu

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, comprend quatre fichiers spatiaux :

1. Fichier masque d'écoumène

Le masque d'écoumène est constitué de polygones comportant une valeur : 1, à l'intérieur de l'écoumène; 0, à l'extérieur de l'écoumène. Toutes les divisions de recensement non amalgamées contenant des données agricoles sont représentées dans l'écoumène.

2. Fichier des limites des divisions de recensement

Le fichier des limites des divisions de recensement comprend les limites des divisions de recensement. Des données connexes sur les attributs sont offertes pour chaque polygone de division de recensement, y compris l'identificateur unique, le nom et le genre.

3. Fichier des limites provinciales et territoriales

Le fichier des limites des provinces et territoires comprend les limites des provinces et des territoires. Des données connexes sur les attributs sont offertes pour chaque polygone de province et territoire, y compris l'identificateur unique, le nom en anglais, le nom en français, l'abréviation en anglais et l'abréviation en français.

4. Fichier de référence hydrographique

Le fichier de référence hydrographique comprend certains lacs. Chaque trait hydrographique comporte l'identificateur unique.

Tous les fichiers spatiaux sont disponibles en anglais et en français, dans trois formats : ArcGIS^{MD} (.shp), Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo^{MD} (.tab).

Méthodologie générale

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une initiative commune de Statistique Canada et d'Élections Canada pour élaborer et maintenir une base de données spatiale nationale qui répond aux besoins des deux organismes. Le but principal de la BNDG (Base nationale de données géographiques) est l'amélioration continue de la qualité et l'exactitude de la couverture spatiale utilisant les mises à jour des données d'origine provinciale, territoriale et locale. Le fichier natif utilisé pour la création du Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, se trouve dans l'Infrastructure de données spatiales de Statistique Canada et a été directement dérivé de la source de données entreposée dans l'environnement BNDG (Base nationale de données géographiques).

Les fichiers de référence qui constituent l'écoumène agricole ont été créés au moyen des processus suivants :

Fichier des limites pour l'écoumène agricole : année de recensement 2011

A) Fichier masque d'écoumène

Le fichier masque d'écoumène a été créé à partir de la superficie des terres et des données de recensement agricoles actuelles afin de calculer l'importance de l'activité agricole dans chaque aire de diffusion (AD). Chaque AD (Aire de diffusion) a ensuite été classée comme étant une région de l'écoumène (répondant aux critères d'activité agricole liés à l'utilisation des terres et aux ventes) ou une région non écouménique (celles sans activité agricole importante). L'écoumène résultant a été lissé et rehaussé de zones tampons afin de pouvoir être utilisé pour la cartographie à petite échelle.

Les aires de diffusion comprises dans la couche des limites de l'écoumène agricole ont été sélectionnées en fonction de trois indicateurs de l'intensité agricole distincts, mais complémentaires. Le principal indicateur était le ratio de la superficie totale des terres agricoles à la

superficie totale de l'AD (Aire de diffusion). Les terres agricoles comprenaient toutes les terres de l'AD (Aire de diffusion) consacrées aux cultures (y compris les arbres de Noël), les terres en jachère, les pâturages cultivés ou ensemencés et les terres naturelles pour le pâturage. Le ratio a été calculé pour chaque AD (Aire de diffusion) d'une même province et les AD (Aire de diffusion) ont ensuite été classées par ordre décroissant, en commençant par le ratio le plus élevé. Les AD (Aire de diffusion) étaient retenues aux fins de leur inclusion dans l'écoumène agricole jusqu'à ce que la superficie totale cumulative des AD (Aire de diffusion) retenues dépasse un pourcentage préétabli de la superficie totale des terres agricoles de la province.

Le deuxième indicateur de l'intensité agricole a été le ratio des revenus agricoles totaux à la superficie totale de l'AD (Aire de diffusion). Il s'agit là d'un aspect particulièrement important dans le cas des AD (Aire de diffusion) où se trouvent des exploitations agricoles ayant de forts volumes de ventes et une superficie relativement restreinte, comme dans le cas des serres ou des parcs d'engraissement. Le ratio a aussi été calculé pour chaque AD (Aire de diffusion) d'une même province et les AD (Aire de diffusion) ont ensuite été classées par ordre décroissant. À l'aide du même principe que pour le premier indicateur, les AD (Aire de diffusion) ont été retenues aux fins de leur inclusion dans l'écoumène jusqu'à ce que la superficie totale cumulative des AD (Aire de diffusion) retenues dépasse un pourcentage préétabli de la superficie totale des terres agricoles de la province.

Le troisième indicateur a servi à inclure toutes les AD (Aire de diffusion) d'une province qui dépassaient non seulement une valeur précise pour la superficie agricole totale, mais aussi un certain ratio de la superficie totale des terres agricoles à la superficie totale de l'AD (Aire de diffusion). La liste définitive des AD (Aire de diffusion) sélectionnées dans une province comprenait toutes les AD (Aire de diffusion) répondant aux critères associés à au moins un des trois indicateurs, et a été conçue pour que l'écoumène reflète les zones d'activité agricole importante de chaque province.

Le processus de sélection des AD (Aire de diffusion) a réussi dans toutes les provinces sauf dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador. Les résultats médiocres dans cette province ont été attribuables principalement au grand nombre de grandes AD (Aire de diffusion) dans cette province et à une activité agricole limitée et localisée. Le processus de sélection des AD (Aire de diffusion) y a donc été remplacé par une méthode qui a consisté à définir et à retenir de plus petites zones d'activité agricole importante dans les aires de diffusion. Les territoires n'ont pas été inclus dans la délimitation de l'écoumène agricole.

On a créé la couche de base de l'écoumène en intégrant les aires de diffusion (AD (Aire de diffusion)) sélectionnées de neuf provinces et les composantes d'AD (Aire de diffusion) sélectionnées de Terre-Neuve-et-Labrador. Chaque AD (Aire de diffusion) ou polygone de composantes d'AD (Aire de diffusion) a été classé comme étant une AD (Aire de diffusion) d'écoumène (répondant au critère d'activité agricole) ou une AD (Aire de diffusion) non écouménique. Cette couche de base a été divisée en trois couches : écoumène principal, autres

enclaves d'écoumène (externes à l'écoumène principal) et enclaves non écouméniques (au sein de l'écoumène principal). Trois étapes subséquentes ont été appliquées pour généraliser la couche de base et en faire une couche des limites de l'écoumène agricole adaptée aux fins de la cartographie à petite échelle des données des divisions de recensement. Premièrement, les enclaves non écouméniques internes et les enclaves d'écoumène externes trop petites pour être visibles à une petite échelle ont d'abord été retirées. Deuxièmement, les limites détaillées des enclaves d'écoumène externes qui restaient ont été lissées (généralisées) et agrandies afin d'en améliorer la visibilité sur les cartes à petite échelle. Troisièmement, on a lissé les limites détaillées des grandes enclaves non écouméniques internes et de l'écoumène principal. Le lissage intégrait l'utilisation de l'imagerie satellite dans les grandes AD (Aire de diffusion) marginales afin de produire un écoumène réaliste.

L'écoumène a aussi été élargi pour inclure au moins une partie de chaque division de recensement qui comportait des données du Recensement de l'agriculture de 2011.

B) Création des fichiers généralisés des limites cartographiques

Pour créer les fichiers généralisés des limites cartographiques, un sous-ensemble des éléments hydrographiques, la couche hydrographique des littoraux, a été créée.

À partir du fichier des éléments hydrographiques de source, tous les traits généralisés relatifs aux littoraux ont été extraits. Les traits hydrographiques ont par la suite été dissous pour créer un fichier des littoraux utilisé pour la création des fichiers généralisés des limites des provinces et territoires et des divisions de recensement inclus dans le présent produit.

Les traits hydrographiques des littoraux ont par la suite servi à effacer les parties de divisions de recensement qui sont couvertes par des masses d'eau côtière. Par la suite, le fichier des provinces et territoires a été dérivé du fichier des divisions de recensement.

C) Création du fichier de référence hydrographique

Le fichier de référence hydrographique comprend certains traits hydrographiques tirés de la couche de référence hydrographique de la Base nationale de données géographiques. Ces données de référence ont été tirées de la Base nationale de données topographiques (1:50 000 et 1:250 000) et de la Carte numérique du monde (1:1 000 000). En Colombie-Britannique, des données supplémentaires proviennent du Réseau hydrographique national. Toutes les petites îles ont été transformées en polygones d'eau.

Le traitement final de données comprenait la conversion des formats Fichier de données géographiques utilisant FME^{MD} (Safe Software) en formats de fichiers appuyés par le logiciel du Système d'information géographique (SIG) : ArcGIS^{MD} (.shp), Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [.gml]) et MapInfo^{MD} (.tab).

Restrictions

La précision de localisation de ces fichiers ne soutient pas les applications cadastrales, d'arpentage, de numérisation ou de génie.

Les données servant à créer les produits ont été obtenues de plusieurs sources comprenant des échelles très différentes. Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole : année de recensement 2011, ne sera pas précis si son échelle est plus grande que l'échelle du matériel qui a servi à leur création.

Comparaison avec d'autres produits/versions

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole : année de recensement 2011, est généralisé afin de pouvoir être utilisé pour la représentation cartographique à petite échelle ((c'est-à-dire)c.-à-d. (c'est-à-dire) 1:20 000 000 à 1:25 000 000). Du fait de cette généralisation, la position du littoral n'est pas nécessairement conforme à l'ensemble des fichiers des limites cartographiques du recensement.

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole : année de recensement 2011 est similaire, mais pas nécessairement conforme aux fichiers des limites d'écoumènes diffusés avant le Recensement de 2011.

Utilisation avec d'autres produits

On peut joindre le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, à d'autres produits de données du Recensement de 2011, au moyen de l'identificateur unique (IDU) pour chaque région géographique.

Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, a été généralisé pour pouvoir être utilisé pour la cartographie à petite échelle. Du fait de cette généralisation, la position du littoral n'est pas nécessairement conforme à l'ensemble des Fichiers des limites cartographiques du Recensement de 2011 ou le Fichier du réseau routier du Recensement de 2011.

Lorsqu'ils s'interrogent sur la façon d'utiliser le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, les usagers doivent se renseigner sur la comparabilité de ce fichier avec d'autres fichiers semblables provenant d'autres sources. Ils peuvent ne pas être cohérents avec les fichiers de Statistique Canada.

Date de référence

La date de référence géographique est la date déterminée par Statistique Canada pour finaliser le cadre géographique pour lequel les données statistiques du Recensement de 2011 sont recueillies, totalisées et publiées. La date de référence pour les régions géographiques normalisées du Recensement de 2011 a été fixée au 1^{er} janvier 2011. Plus spécifiquement, le recensement produit des données selon les régions géographiques (p. ex. (par exemple), municipalités et régions équivalentes appelées subdivisions de recensement) en vigueur le 1^{er} janvier 2011, à condition que Statistique Canada reçoive les renseignements sur les changements, au plus tard le 1^{er} mars 2011 (voir le *Dictionnaire du Recensement de 2011 – Date de référence géographique*, pour plus de détails).



Spécifications techniques

Clichés d'enregistrement et descriptions des données

Fichier du masque d'écoumène agricole

Le fichier du masque d'écoumène agricole comprend des polygones pour chacune des enclaves écouméniques et non écouméniques qui, combinées, couvrent l'ensemble du Canada.

Fichier cartographique généralisé des divisions de recensement

Les Fichiers des limites cartographiques généralisés des divisions de recensement présentent les limites des divisions de recensement pour lesquels des données du Recensement de 2011 sont diffusées. Une division de recensement est une région relevant d'une administration régionale (comme un comté ou un district régional) ou une région équivalente, à des fins statistiques. Une division de recensement est généralement formée d'un certain nombre de subdivisions de recensement (municipalités) adjacentes. Les fichiers comprennent les limites de toutes les divisions de recensement qui, combinées, couvrent l'ensemble du Canada.

Fichier cartographique généralisé des provinces et territoires

Les Fichiers des limites cartographiques généralisés des provinces et des territoires présentent les limites des 10 provinces et des 3 territoires pour lesquels des données du Recensement de 2011 sont diffusées. Les provinces et les territoires sont les principales régions politiques (imposées par la loi) au Canada. Les fichiers comprennent les limites de toutes les provinces et de tous les territoires qui, combinés, couvrent l'ensemble du Canada.

Fichier hydrographique supplémentaire

Le fichier hydrographique supplémentaire sert à la cartographie des eaux intérieures. Le fichier a été créé à titre de référence spatiale à utiliser avec le fichier d'écoumène pour permettre la cartographie thématique à petite échelle.

Valeurs du domaine des attributs

DRGENRE

DRGENRE	Description de DR
CDR	Census division / Division de recensement
CT	County / Comté
CTY	County
DIS	District
DM	District municipality
MRC	Municipalité régionale de comté
RD	Regional district
REG	Region
RM	Regional municipality
TÉ	Territoire équivalent
TER	Territory / Territoire
UC	United counties

Spécifications des fichiers

Sans objet

Formats des logiciels

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, peut être téléchargé à partir du site Web de Statistique Canada dans les formats suivants :

- ArcGIS^{MD}
extension de fichier : .shp
- Langage de balisage géographique (Geography Markup Language) version 3.1.1
extension de fichier : .gml

- MapInfo^{MD}
extension de fichier : .tab

Ce guide de référence n'indique pas quels logiciels peuvent être utilisés avec le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011. Les usagers sont priés de communiquer directement avec les distributeurs afin d'obtenir plus de renseignements sur les logiciels à utiliser.

Configuration du système

Sans objet

Extension du fichier et information au sujet des caractères comportant des accents

Les fichiers ArcGIS^{MD}, Langage de balisage géographique et MapInfo^{MD} sont tout compressés dans des fichiers auto-exécutables WinZip^{MD} (extension de fichier .zip).

Un fichier schéma XML (.xsd) est inclus pour décrire et valider la structure et le contenu du fichier (.gml).

Les attributs contenus dans certains fichiers de ce produit contiennent des caractères avec des accents. Ils ont été vérifiés avec succès dans les applications pour ordinateur personnel ArcGIS^{MD} 9.3.1 et MapInfo^{MD} 11.0.1.

Représentation géographique

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011 est disponible sur le site Web de Statistique Canada, dans la représentation géographique suivante :

Système de référence géodésique : NAD83

Coordonnées : Longitude et Latitude

Le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83) est une correction du Système de référence géodésique nord-américain de 1927 (NAD27) qui reflète plus de précision de l'arpentage géodésique et le codage de contrôle au sol.

Le système de coordonnées géographiques est un système général de référence spatiale pour la terre. Ce système fournit le relevé unique pour les caractéristiques de localisation, telles que des points, des lignes et des polygones.

Les usagers du Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011, peuvent transformer les fichiers en représentation qui satisfait le mieux leurs besoins tout en connaissant les effets que ces représentations ont sur les angles, régions, distances et directions. Les usagers ont la possibilité de choisir la meilleure projection de concert avec les objectifs cartographiques.

Convention des noms utilisés pour les fichiers

Les noms des fichiers de données spatiales sont conformes aux règles d'attribution des noms pour les fichiers de données spatiales. La région et le code des régions géographiques normalisées du Recensement de 2011, le type de fichier, la date de référence géographique, le type de logiciel et la langue seront intégrés dans le nom. La normalisation des noms des fichiers devrait faciliter le stockage des fichiers comprimés, lesquels auront tous l'extension .zip.

Chaque nom de fichier comporte 13 caractères. Tous les caractères alphabétiques sont en minuscules afin d'assurer l'uniformité.

Premier caractère : projection du fichier

g la projection est géographique (latitude et longitude)

Trois caractères suivants : principale région géographique du fichier

pr_ province et territoire

dr_ division de recensement

eca écoumène agricole

hy_ données hydrographiques (Grands Lacs, fleuve Saint-Laurent et une sélection des lacs intérieurs)

Trois chiffres suivants : code géographique de couverture

000 Canada

Caractère suivant : type de fichier

e écoumène

Deux chiffres suivants : date de référence géographique

La date de référence géographique est une date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du Recensement de 2011 sont recueillies, totalisées et diffusées. Pour les produits du Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2011.

11 la date de référence géographique est 2011

Caractère suivant : format du fichier

a ArcGIS^{MD} (.shp)

g Langage de balisage géographique (Geography Markup Language [GML]) (.gml)

m MapInfo^{MD} (.tab)

Deux derniers caractères : langue

_e anglais

_f français



Tableau 4.1

Cliché d'enregistrement de Fichier du masque d'écoumène agricole

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
LimiteNumérique LimiteCartographique	Type propriété multipolygone	Forme de la géométrie; spécifique à Langage de balisage géographique
ÉCOUMÈNE	Caractère (1)	Code à un chiffre indiquant si le polygone fait partie de l'écoumène : 1=à l'intérieur de l'écoumène; 0=à l'extérieur de l'écoumène
ECAGIDU	Caractère (10)	Numéro d'identification unique d'un polygone d'écoumène



Tableau 4.2

Cliché d'enregistrement des fichiers des limites cartographiques généralisés des divisions de recensement

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
LimiteNumérique LimiteCartographique	Type propriété multipolygone	Forme de la géométrie; spécifique à Langage de balisage géographique
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.
PRNOM	Caractère (55)	Nom de la province ou du territoire.
DRIDU	Caractère (4)	Désigne particulièrement une division de recensement (composé du code d'identification unique à 2 chiffres de la province ou du territoire, suivi du code à 2 chiffres de la division de recensement).
DRNOM	Caractère (40)	Nom de la division de recensement.
DRGENRE	Caractère (3)	Genre de division de recensement (voir les Valeurs du domaine des attributs).



Tableau 4.3 Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Genre de division de recensement		Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
CDR	Census division / Division de recensement	85	11	5	9	23	18	19
CT	County / Comté	15	15
CTY	County	41	...	3	18	20
DIS	District	10	10
DM	District municipality	1	1
MRC	Municipalité régionale de comté	81	81
RD	Regional district	28	28
REG	Region	10	1	...	6	3
RM	Regional municipality	6	6
TÉ	Territoire équivalent	12	12
TER	Territory / Territoire	1	1
UC	United counties	3	3
Total		293	11	3	18	15	98	49	23	18	19	29	1	6	3

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011



Tableau 4.4

Cliché d'enregistrement des fichiers des limites cartographiques généralisés des provinces et des territoires

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
LimiteNumérique LimiteCartographique	Type propriété multipolygone	Forme de la géométrie; spécifique à Langage de balisage géographique
PRIDU	Caractère (2)	Désigne particulièrement une province ou un territoire.
PRNOM	Caractère (55)	Nom de la province ou du territoire.
PRFNOM	Caractère (30)	Nom de la province ou du territoire, en français.
PRANOM	Caractère (30)	Nom de la province ou du territoire, en anglais.
PRFABREV	Caractère (10)	Abréviation française du nom de la province ou du territoire.
PRAABREV	Caractère (10)	Abréviation anglaise du nom de la province ou du territoire.



Tableau 4.5

Cliché d'enregistrement des fichiers de référence hydrographiques

Nom d'attribut	Type de données	Description
FID	Num.id (4)	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
Shape	Géométrie	Spécifique à ArcGIS ^{MD}
LimiteNumérique LimiteCartographique	Type propriété multipolygone	Forme de la géométrie; spécifique à Langage de balisage géographique
HYDROIDU	Caractère (7)	Numéro d'identification unique



Qualité des données

Les éléments composant la qualité des données spatiales ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. Ces énoncés de qualité comprennent l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux usagers pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes de dérivation, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une initiative commune de Statistique Canada et d'Élections Canada pour élaborer et maintenir une base de données spatiale nationale qui répond aux besoins des deux organismes. Le but principal de la BNDG (Base nationale de données géographiques) est l'amélioration continue de la qualité et l'exactitude de la couverture spatiale utilisant les mises à jour des données d'origine provinciale, territoriale et locale. Le fichier natif utilisé pour la création des fichiers des limites se trouve dans l'Infrastructure de données spatiales (IDS) de Statistique Canada et a été directement dérivé de la source de données entreposée dans l'environnement BNDG (Base nationale de données géographiques).

Les codes d'identification unique des régions géographiques normalisées du Recensement de 2011, les noms, les genres et les relations entre les différents niveaux géographiques sont trouvés dans l'IDS (Infrastructure de données spatiales). Les données des régions administratives sont mises à jour grâce aux renseignements des sources provinciales et territoriales.

Précision de localisation

La précision de localisation représente la précision absolue et relative de la localisation des caractères géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme

telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des caractères et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

L'Infrastructure des données spatiales n'est pas conforme au Système de positionnement global (SPG). Cependant, tous les efforts ont été faits afin de s'assurer que les limites des régions géographiques normalisées du Recensement de 2011 maintenues dans l'Infrastructure des données spatiales respectent les limites des entités administratives qu'elles représentent (p. ex. (par exemple), division de recensement et subdivision de recensement) ou sur lesquelles elles sont basées (p. ex. (par exemple), région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement). La précision de localisation de ces limites est fonction du matériel de référence utilisé par Statistique Canada pour définir l'emplacement des limites. De plus, vu l'importance accordée à la précision relative de localisation, la précision de localisation des autres données géographiques (p. ex. (par exemple), données sur le réseau routier et l'hydrographie) stockées dans l'Infrastructure des données spatiales est considérée lorsque les limites des régions géographiques normalisées du Recensement de 2011 sont définies.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tel que le code d'identification unique et le nom de la division de recensement).

Comme on l'a vu dans l'historique, les attributs (numéros d'identification, noms, genres et codes) pour toutes les régions géographiques normalisées du Recensement de 2011 figurant sur les cartes sont tirés de l'Infrastructure de données spatiales. Les noms et genres des régions géographiques administratives normalisées du Recensement de 2011 ont été mis à jour pour le Recensement de 2011 en utilisant du matériel de référence des administrations provinciales et territoriales.

Les données des attributs associés aux polygones des fichiers des limites ont été vérifiées séparément par rapport aux données contenues dans l'Infrastructure des données spatiales et elles se sont avérées exactes.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Toutes les régions géographiques normalisées du Recensement de 2011 comprises dans les quatre fichiers ont été vérifiées afin de déterminer si elles comportaient un identificateur unique valide pour le Recensement de 2011.

On a vérifié le fichier masque des limites pour s'assurer que chaque division de recensement comportant des données du Recensement de l'agriculture comportait une enclave écounémique.

Uniformité avec d'autres produits

À la suite de la généralisation du littoral, les limites des fichiers des provinces et territoires et des divisions de recensement du présent produit ne correspondent pas nécessairement au littoral des Fichiers des limites cartographiques des provinces et territoires et des divisions de recensement du Recensement de 2011.

On procède à des vérifications topologiques contre le fichier du réseau routier et les fichiers des limites pour mesurer le degré d'intégration de ces produits. Les résultats ont indiqué que le degré d'intégration était à l'intérieur des paramètres de tolérance comme défini ci-dessous.

XY Résolution : 0,000000001 degré

XY Tolérance : 0,000000008983153 degré

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les caractères géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinents.

Toutes les divisions de recensement comportant des données agricoles (avec 16 fermes et plus) sont représentées dans l'écoumène.

Le Fichier des limites pour l'écoumène agricole, année de recensement 2011 comprend deux fichiers des limites des régions géographiques normalisées qui ont été généralisés : un pour les divisions de recensement, et un pour les provinces et territoires. Le fichier des limites généralisées des divisions de recensement renferme la totalité des 293 divisions de recensement qui couvrent l'ensemble du Canada. Le fichier des limites généralisées des provinces et territoires renferme les 10 provinces et 3 territoires qui couvrent l'ensemble du Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Annexes



Annexe A

Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD (aire de diffusion) couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques (BNDG)

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (p. ex. (par exemple), principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex. (par exemple), variation en pourcentage de la population).

Centre de population

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de

population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, comptent une population de 100 000 habitants et plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR (régions métropolitaines de recensement) et des AR (Agglomérations de recensement).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées lors du Recensement de 2011 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). La classification des ZIM (Zone d'influence métropolitaine de recensement) englobe toutes les SDR (Subdivisions de recensement) provinciales et territoriales qui se situent en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une variante de la Classification géographique type (CGT). Les subdivisions de recensement (SDR) représentent le niveau le plus bas de cette variante. Le niveau suivant comprend les régions métropolitaines de recensement (RMR (régions métropolitaines de recensement)), les agglomérations de recensement (AR) et les zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) individuelles. Le niveau le plus élevé comprend trois catégories qui couvrent l'ensemble de la masse terrestre du Canada :

- les régions métropolitaines de recensement
- les agglomérations de recensement

- les zones en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La CSS (Classification des secteurs statistiques) fournit des numéros d'identification (codes) uniques pour ces régions géographiques hiérarchiques. Elle a été créée aux fins de la publication de statistiques.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) 2011 est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les régions géographiques au Canada. Elle est conçue pour classer les renseignements statistiques par régions géographiques. La classification constitue quatre niveaux : Régions géographiques du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement (tel que comtés et municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (tel que les municipalités). Les quatre niveaux sont organisés de manière hiérarchique, un code à sept chiffres est utilisé pour montrer cette relation.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal^{MO}

Le code postal^{MO} est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2011.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et *district régional*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc. (et ainsi de suite)).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier des limites cartographique

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans les couches supplémentaires.

Fichier du réseau routier

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des rues, des noms de rues, des genres de rues, des directions de rues et des tranches d'adresses. Les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements.

Fichier numérique de limite

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du recensement qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x,y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.

Les ménages, les codes postaux ^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux ^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID (îlot de diffusion). De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD (aire de diffusion).

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB; l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG (Base nationale de données géographiques).

L'IDS (Infrastructure des données spatiales) soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion et des centres de population) et le géocodage. L'IDS (Infrastructure des données spatiales) est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques du Recensement de 2011, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou un centre de population.

Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada afin de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

« Nom de localité » renvoie à certains noms de régions géographiques actives ou retirées de même qu'à des noms provenant de la Base de données toponymiques du Canada. Les noms de localité incluent les noms des subdivisions de recensement (municipalités), des localités désignées et des centres de population, ainsi que de certains endroits connus localement.

Noyau, banlieue et région rurale

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » pour le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Une RMR (régions métropolitaines de recensement) ou une AR (Agglomérations de recensement) peut avoir deux types de noyaux : le noyau et le noyau secondaire. Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR (régions métropolitaines de recensement) ou une AR (Agglomérations de recensement) est délimitée. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR (régions métropolitaines de recensement) et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR (Agglomérations de recensement).

Le **noyau secondaire** est un centre de population à l'intérieur d'une RMR (régions métropolitaines de recensement) ayant au moins 10 000 habitants et était le noyau d'une AR (Agglomérations de recensement) qui a été fusionné à une RMR (régions métropolitaines de recensement) adjacente.

Le terme « **banlieue** » inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR (régions métropolitaines de recensement) ou d'une AR (Agglomérations de recensement) qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire.

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR (régions métropolitaines de recensement) ou d'une AR (Agglomérations de recensement) qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés « région rurale ».

Point représentatif

Un point représentatif est un point de coordonnée qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, ainsi que pour des régions géographiques sélectionnées - province/territoire (PR), circonscription électorale fédérale (CEF), région économique (RE), division de recensement (DR), région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR (régions métropolitaines de recensement)/AR (Agglomérations de recensement)), subdivision de recensement (SDR), centre de population (CTRPOP), localité désignée (LD), secteur de recensement (SR), aire de diffusion (AD) et îlot de diffusion (ID).

Les ménages, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID (îlot de diffusion). De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement (SDR) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD (aire de diffusion).

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR (Agglomérations de recensement)) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région géographique du Canada

Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et territoires établis pour les besoins de présentation des statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Territoires.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR (régions métropolitaines de recensement) doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR (Agglomérations de recensement), son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR (régions métropolitaines de recensement) ou une AR (Agglomérations de recensement), les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR (Agglomérations de recensement) diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR (Agglomérations de recensement) est retirée du programme. Cependant, une RMR (régions métropolitaines de recensement) restera une RMR (régions métropolitaines de recensement) même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Alors que toutes les régions à l'intérieur des RMR (régions métropolitaines de recensement) et des AR (Agglomérations de recensement) qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque l'AR (Agglomérations de recensement) a un noyau comptant au moins 50 000 habitants, il est subdivisé en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement sont maintenus pour l'AR (Agglomérations de recensement) même si la population du noyau diminue par la suite à moins de 50 000. Toutes les RMR (régions métropolitaines de recensement) sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR (régions métropolitaines de recensement) et des AR (Agglomérations de recensement).

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de 2 500 à 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été subdivisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau de la RMR (régions métropolitaines de recensement) ou de l'AR (Agglomérations de recensement) devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc. (et ainsi de suite)) qui sont groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées. Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) utilisant des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes ou planes (universel transverse de Mercator) utilisant des unités linéaires comme les mètres.

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique qui inclut un ellipsoïde et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre. Un système de référence géodésique pourrait souvent être associé à un ellipsoïde particulier (modèle de référence mathématique de la terre).

Zones d'influence métropolitaine de recensement

Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR (régions métropolitaines de recensement) et des AR (Agglomérations de recensement) à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR (régions métropolitaines de recensement) ou les AR (Agglomérations de recensement) exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR (Subdivisions de recensement) situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR (Agglomérations de recensement).

Les subdivisions de recensement situées à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des catégories de ZIM (Zone d'influence métropolitaine de recensement) en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui se déplace pour se rendre au travail dans le(s) noyau(x) des RMR (régions métropolitaines de recensement) ou AR (Agglomérations de recensement). Les SDR (Subdivisions de recensement) sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR (régions métropolitaines de recensement) et des AR (Agglomérations de recensement) qui changent de catégorie de « forte » à « aucune » influence à mesure que la distance qui les sépare des RMR (régions métropolitaines de recensement) et des AR (Agglomérations de recensement) augmente. Puisque plusieurs SDR (Subdivisions de recensement) dans les territoires sont vastes et que leur population est dispersée, le navettage de la population active occupée est instable. C'est la raison pour laquelle une catégorie distincte non basée sur les déplacements est attribuée aux SDR (Subdivisions de recensement) qui sont à l'extérieur des AR (Agglomérations de recensement) dans les territoires.

MO : Code postal est une marque officielle de la Société canadienne des postes.

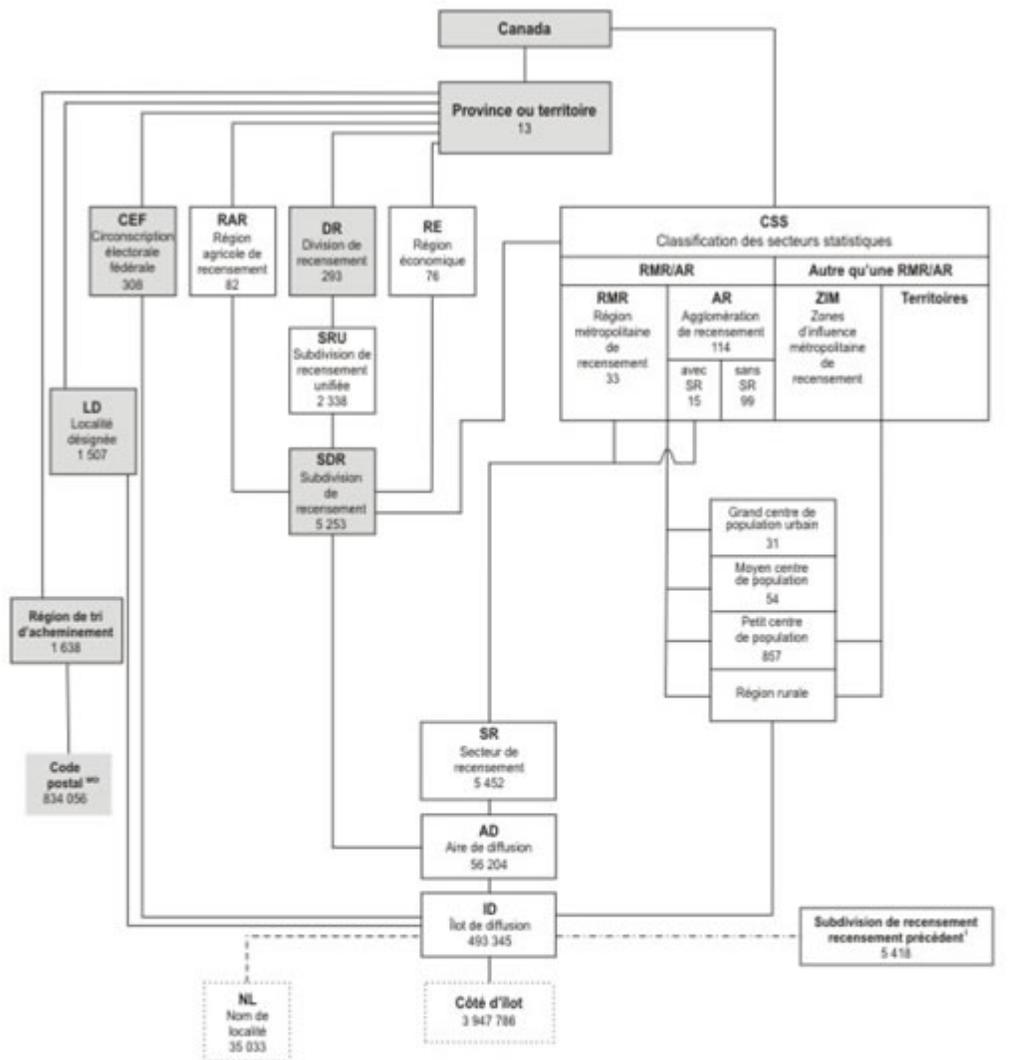


Annexe B

Hierarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011

Figure B.1

Hierarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011



1. Un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR du recensement précédent et les îlots de diffusion du recensement actuel pour faciliter l'extraction de données historiques.

- Région administrative
- Région statistique
- Polygone
- Point représentatif
- Couplage selon un ajustement optimal
- Appariement à l'aide du processus de points dans un polygone



Annexe C

Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

Unité géographique	Canada 2006	Canada 2011	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	308	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	293	11	3	18	15	98	49	23	18	19	29	1	6	3
Subdivision de recensement unifiée	2 341	2 338	89	68	43	151	1 005	316	126	300	77	153	1	6	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 418	5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2011)	221	...	3	0	1	6	13	13	13	26	19	126	0	1	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2011)	...	56	2	0	0	3	4	2	3	1	1	33	2	5	0
Localité désignée	1 289	1 507	183	0	65	167	106	114	97	194	261	319	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	33	33	1	0	1	2	6 ¹	15 ¹	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	111	114	3	2	4	5 ¹	25 ¹	28 ¹	4	7 ¹	16 ¹	21	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	15	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	96	99	3	2	4	4 ¹	22 ¹	24 ¹	4	7 ¹	13 ¹	17	1	1	0
Secteur de recensement	5 076	5 452	47	0	93	102	1 371	2 273	173	109	573	711	0	0	0
Petit centre de population (de 1 000 à 29999 habitants)	811	857	29	6	35	30 ¹	224 ¹	237 ¹	42 ¹	59 ¹	101 ¹	87	1	3	7
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	54	54	0	1	1	2	13	19	1	2	6	9	0	0	0

Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	29	31	1	0	1	1	6 ¹	14 ¹	1	2	2	4	0	0	0
Nom de localité	21 411	35 033	1 836	709	3 138	2 679	6 985	8 091	1 839	2 687	3 117	3 528	195	153	76
Aire de diffusion	54 626	56 204	1 071	293	1 645	1 454	13 622	19 964	2 179	2 467	5 711	7 582	68	98	50
Îlot de diffusion	478 831	493 345	8 732	3 573	15 842	15 415	109 455	132 777	30 471	51 610	66 332	55 529	1 359	1 492	758
Côté d'îlot	3 739 041	3 947 786	81 868	27 050	155 484	135 411	842 992	1 003 813	201 005	362 238	525 180	577 975	13 036	15 612	6 122
Région de tri d'acheminement	1 625	1 638	35	7	77	111	418	526	64	48	153	190	3	3	3
Code postal ^{MO}	805 640	834 056	10 878	3 316	27 852	58 617	212 162	276 844	24 568	21 923	80 948	115 435	968	516	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les grands centres de population urbains et les petits centres de population qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptés dans chacune d'elles. Par conséquent, les totaux de ces derniers ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.



Annexe D

Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Tableau D.1 Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Genre de subdivision de recensement		Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
C	Cité / City	6	4	...	2
CC	Chartered community	3	3	...
CG	Community government	4	4	...
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	1
COM	Community	33	...	33
CT	Canton (municipalité de)	45	45
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	2
CV	Ville / City	2	2
CY	City	149	3	2	...	4	...	46	9	16	17	49	1	1	1
DM	District municipality	52	52
HAM	Hamlet	36	2	10	24
ID	Improvement district	7	7
IGD	Indian government district	2	2
IM	Island municipality	1	1
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	961	3	4	25	18	27	139	75	168	81	419	...	2	...
LGD	Local government district	2	2
LOT	Township and royalty	67	...	67
M	Municipalité / Municipality	3	3
MD	Municipal district	76	12	64
MÉ	Municipalité	619	619
MU	Municipality	54	54
NH	Northern hamlet	11	11
NL	Nisga'a land	1	1
NO	Non organisé / Unorganized	137	96	16	10	2	4	6	3
NV	Northern village	11	11

P	Paroisse (municipalité de) / Parish	150	150
PE	Paroisse (municipalité de)	179	179
RCR	Communauté rurale / Rural community	4	4
RDA	Regional district electoral area	158	158
RG	Region	1	1
RGM	Regional municipality	4	3	1
RM	Rural municipality	413	117	296
RV	Resort village	40	40
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	6	5	4	1	4	3	5
SA	Special area	3	3
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	28
SÉ	Établissement / Settlement	13	13
SET	Settlement	13	10	3	...
SG	Autonomie gouvernementale / Self-government	4	4
SM	Specialized municipality	5	5
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92
SV	Summer village	51	51
T	Town	743	277	7	31	13	...	88	51	147	108	14	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	8
TI	Terre inuite	12	12
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	1
TL	Teslin land	1	1
TP	Township	207	207
TV	Ville / Town	15	14	...	1
V	Ville	222	222
VC	Village cri	8	8
VK	Village naskapi	1	1
VL	Village	550	66	45	11	19	266	95	43	4	1	...
VN	Village nordique	14	14
Total		5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.



Renseignements supplémentaires

Remerciements

Il faut remercier en premier lieu les agriculteurs canadiens. Le succès du programme statistique sur l'agriculture au Canada repose sur leur soutien constant. À tous les cinq ans, nous leur demandons de répondre au Recensement de l'agriculture et, dans l'intervalle, nous communiquons avec beaucoup d'entre eux pour mettre à jour les statistiques qui décrivent ce qui se passe dans le secteur de l'agriculture. Nous apprécions la collaboration des agriculteurs dans tout le Canada et nous espérons que cette publication fera comprendre à un vaste éventail de Canadiens à quel point les agriculteurs doivent surmonter des obstacles et faire preuve d'esprit novateur dans la production agricole pour le Canada et pour le monde.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle.

Droit d'auteur

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada.

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'Entente de licence ouverte de Statistique Canada.

N^o (numéro) 92-639-G au catalogue

Périodicité :

Ottawa